



Assemblée générale

Distr. générale
13 août 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 19 de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences
internationales sur le financement du développement**

Document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, soumis en application de la résolution 69/208 de l'Assemblée générale, rend brièvement compte des résultats de la troisième Conférence internationale sur le financement pour le développement. Il comprend cinq chapitres. Le chapitre introductif donne un aperçu des préparatifs de la Conférence et de l'élaboration du document final. Le deuxième chapitre en décrit brièvement les travaux. Le troisième fait la synthèse du Programme d'action d'Addis-Abeba adopté à la Conférence. Le quatrième traite de la revitalisation du partenariat mondial pour le développement durable et récapitule les nouvelles initiatives ainsi que les nouveaux engagements et objectifs annoncés dans le cadre de la Conférence. Le dernier chapitre résume les contributions que les parties prenantes autres que gouvernementales, notamment le Forum mondial des organisations de la société civile et le Forum sur le commerce international, ont apportées aux travaux de la Conférence.

* A/70/150.



I. Introduction

1. La troisième Conférence internationale sur le financement du développement s'est tenue à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015. Y ont assisté 24 chefs d'État et de gouvernement ou vice-présidents ou vice-premiers ministres, plus d'une centaine de ministres ou de vice-ministres des finances, des affaires étrangères et de la coopération pour le développement ainsi que d'autres responsables gouvernementaux de haut rang représentant 174 pays. Ont également pris part à la Conférence, les dirigeants de grandes institutions financières, commerciales et de développement, de hauts responsables d'institutions des Nations Unies et d'autres organisations internationales ainsi que plus de 600 représentants d'organisations et de réseaux de la société civile et plus de 400 représentants du secteur privé.

2. Le processus préparatoire de la Conférence a été lancé à l'échelle intergouvernementale en octobre 2014¹. En application de la résolution 68/279 de l'Assemblée générale, M. Sam K. Kutesa (Ouganda), Président de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, a nommé M. George Talbot, Représentant permanent du Guyana auprès de l'Organisation des Nations Unies, et M. Geir Pedersen, Représentant permanent de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies, cofacilitateurs, chargés de poursuivre des consultations ouvertes, inclusives et transparentes sur toutes les questions relatives à la Conférence.

3. Les préparatifs de la Conférence ont consisté notamment en une série de séances de fond (voir A/CONF.227/3) et en des rencontres interactives informelles avec des représentants de la société civile (voir A/CONF.227/4) et du secteur privé (voir A/CONF.227/5), qui ont lieu d'octobre 2014 à avril 2015, ainsi qu'en séances de rédaction et de consultations informelles, qui se sont tenues de janvier à juin 2015. En outre, les commissions régionales des Nations Unies ont tenu des consultations régionales sur le financement du développement en mars et avril 2015². Les documents issus de toutes ces réunions ont servi de contribution à l'élaboration du projet de document final de la Conférence (voir A/CONF.227/6).

4. Pour appuyer le processus préparatoire intergouvernemental, j'ai nommé M. Wu Hongbo, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, Secrétaire général de la Conférence. Le Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a fourni l'appui technique nécessaire à la préparation et à l'organisation de la Conférence dont il s'est employé à assurer le succès, en étroite collaboration avec le gouvernement du pays hôte et avec toutes les parties prenantes, à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies.

5. La Conférence a abouti à l'adoption d'un document final négocié et convenu au niveau intergouvernemental, le Programme d'action d'Addis-Abeba, que l'Assemblée générale a ultérieurement approuvé dans sa résolution 69/313 du 27 juillet 2015.

6. Le Programme d'action d'Addis-Abeba offre un fondement solide pour la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Il propose un nouveau cadre global de financement du développement durable, mettant en adéquation l'ensemble des flux financiers et politiques de financement et les

¹ Voir <http://www.un.org/esa/ffd/ffd3/preparatory-process.html>.

² Voir <http://www.un.org/esa/ffd/ffd3/preparatory-process/regional-consultations.html>.

priorités économiques, sociales et environnementales. Les États Membres et autres parties prenantes ont également convenu d'un ensemble d'orientations comportant plus d'une centaine de mesures concrètes faisant appel à toutes les sources de financement, et touchant à la technologie, à l'innovation, au commerce international, à la dette et aux données pour soutenir la réalisation des objectifs de développement durable.

7. Le Programme d'action d'Addis-Abeba sert aussi à orienter d'autres mesures prises par les gouvernements, les organisations internationales, la société civile, le secteur privé et les organisations philanthropiques. Les objectifs annoncés en marge de la Conférence ainsi que les initiatives supplémentaires qui seront lancées dans les mois à venir, contribueront également à la réalisation des objectifs de développement durable. Il est difficile de quantifier tous les engagements pris dans le cadre de la Conférence, en raison des différences qui existent entre les méthodes utilisées, mais on estime que le montant total des ressources qui pourraient être allouées au développement durable pourrait être de l'ordre de 500 à 1 000 milliards de dollars, une grande partie provenant des banques de développement et du secteur privé.

8. Conjointement, ces efforts soutiennent un partenariat mondial pour le développement durable revigoré et renforcé capable de mettre fin à l'extrême pauvreté et d'assurer un développement durable pour tous.

II. Les actes de la Conférence

9. Conformément à la résolution 69/278 de l'Assemblée générale, la Conférence a officiellement consisté en huit séances plénières et six tables rondes multipartites (voir A/CONF.227/20). Le Président de la Conférence, M. Hailemariam Desalegn, Premier Ministre de l'Éthiopie, a ouvert le débat plénier. Le Secrétaire général de l'ONU, le Président de l'Assemblée générale, les chefs de secrétariat des principales institutions parties prenantes dans le processus de financement du développement [Groupe de la Banque mondiale, Organisation mondiale du commerce (OMC), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)] ainsi que le Directeur général adjoint du Fonds monétaire international (FMI) et la Vice-Présidente du Conseil économique et social ont pris la parole lors la séance plénière d'ouverture et de la 2^e séance plénière, qui ont eu lieu le premier jour de la Conférence.

10. Dans leurs déclarations, les États Membres et les institutions concernées ont fait le point des progrès accomplis dans l'application du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, recensé les obstacles et les contraintes qui entravent ces efforts et proposé des mesures et des initiatives pour les surmonter. Ils ont également traité des nouveaux défis et des problèmes émergents, notamment la nécessité de tirer parti de toutes les sources de financement du développement, d'exploiter les synergies entre les objectifs de financement dans les trois dimensions du développement durable et d'appuyer le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015³.

³ Pour le résumé des séances plénières, voir www.un.org/esa/ffd/ffd3/index.html.

11. Parallèlement aux séances plénières, six tables rondes multipartites ont eu lieu sur les deux thèmes : « Le partenariat mondial et ses trois dimensions du développement durable » et « Veiller à la cohérence des politiques et assurer un environnement propice au développement durable à tous les niveaux ». Ont participé à ces tables rondes des responsables et personnalités de premier rang, dont des chefs d'État et de gouvernement, des ministres, des chefs d'institutions financières et commerciales internationales, d'éminents universitaires, des organisations non gouvernementales ainsi que des dirigeants d'entreprises⁴.

12. À l'ouverture de la Conférence, une grande commission chargée d'examiner et de mettre la dernière main au projet de document final de la Conférence a été établie. La Conférence a élu par acclamation le Ministre éthiopien des affaires étrangères, M. Tedros Adhanom Ghebreyesus, Président de cette grande commission. Cette dernière a achevé avec succès ses travaux le 15 juillet 2015. La Conférence a adopté le document final le 16 juillet 2015.

13. De nombreux pays ont exprimé leur appui résolu à ce document final. L'Union européenne a salué la vision ambitieuse et le caractère exhaustif du Programme d'action d'Addis-Abeba, en lequel elle voyait un moyen de réaliser les objectifs de développement durable. Néanmoins, plusieurs délégations ont exprimé quelques réserves. Le Groupe des 77 et la Chine se sont dits conscients des progrès accomplis en élaborant ce programme mais ont fait observer que plusieurs questions n'ont pas été dûment prises en compte, notamment le principe des responsabilités communes mais différenciées et la nécessité d'élever le statut du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale de l'ONU.

14. Durant la Conférence, 182 manifestations parallèles ont été organisées au total par des États Membres, de grandes institutions concernées, des organismes des Nations Unies et d'autres instances intergouvernementales, ainsi que par la société civile, le secteur privé et des organisations philanthropiques⁵. En dehors des séances officielles, ces manifestations ont permis à des gouvernements et d'autres parties prenantes d'annoncer de nouveaux engagements et de présenter de nouvelles initiatives, venant compléter les activités prévues dans le Programme d'action d'Addis-Abeba.

15. Les manifestations parallèles ont attiré des participants de haut niveau et couvert un large éventail de questions liées au financement du développement, notamment la mobilisation des ressources intérieures (24 manifestations), secteur privé et finances (18), et le soutien des femmes et des enfants (16). Plus d'une dizaine de manifestations parallèles ont porté sur le financement d'activités liées au climat et à l'environnement, à l'alimentation et à l'eau, aux infrastructures, à la santé et à la coopération internationale pour le développement. D'autres manifestations ont porté sur le rôle des banques de développement et sur des questions relatives au financement de l'agriculture, à l'énergie, à la science et la technique ainsi qu'à l'urbanisation.

16. Avant la Conférence, les organisations de la société civile ont tenu, les 11 et 12 juillet 2015, un Forum mondial des organisations de la société civile, qui a notamment débattu de tous les aspects du programme de financement du développement et a abouti à l'adoption d'une déclaration du Forum. Tout au long de

⁴ Pour des résumés des travaux des tables rondes, voir www.un.org/esa/ffd/ffd3/index.html.

⁵ Pour la liste des manifestations parallèles, voir www.un.org/esa/ffd/ffd3/index.html.

la Conférence, les organisations de la société civile ont exprimé leur appui résolu à l'idée de transformer le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale de l'ONU en un organisme intergouvernemental. Dans leur évaluation du document final, elles se sont déclarées préoccupées par l'absence d'engagements concrets et par ce qu'elles ont perçu comme une limitation de la portée du programme de financement du développement en ce qui concerne certains problèmes systémiques. Toutefois, elles se sont félicitées de la création du forum annuel du Conseil économique et social sur le financement du développement lequel offrirait un espace propice à la poursuite des efforts de collaboration et à l'accomplissement de nouveaux progrès.

17. Le 14 juillet 2015, le secteur privé a tenu un forum d'une journée sur le commerce international, au cours duquel quelque 800 personnes dont plus de 400 représentants du secteur privé ont participé à des dialogues interactifs sur l'investissement dans le programme de développement durable pour l'après-2015. De nouvelles initiatives et de nouveaux partenariats concrets ont été annoncés, notamment un nouveau partenariat d'investissement pour le développement durable dont le but est de mobiliser, en l'espace de cinq ans, 100 milliards de dollars de fonds privés pour des projets d'infrastructure dans les pays en développement.

III. Programme d'action d'Addis-Abeba

Un nouveau cadre de financement

18. Le financement nécessaire à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est considérable, de l'ordre de plusieurs milliers de milliards de dollars par an, mais le défi n'est pas insurmontable. La somme des investissements publics et privés à l'échelle mondiale pourrait suffire à financer le Programme, à condition toutefois que les ressources financières soient investies dans le développement durable et conformément à ses principes. Il faut, pour y parvenir, mettre en place des politiques de finances publiques et des cadres réglementaires, libérer le potentiel transformateur de la société et du secteur privé et promouvoir le changement des modalités d'investissement et des modes de consommation et de production en vue de favoriser le développement durable.

19. Le Programme d'action d'Addis-Abeba offre un cadre général qui vise à mettre les flux financiers en adéquation avec les objectifs publics. Si l'aide publique au développement demeure d'une importance cruciale, en particulier pour les pays les plus défavorisés, l'aide seule ne saurait suffire. Le Programme prend en compte toutes les sources de financement, publiques et privées, nationales et internationales. Tout comme le Consensus de Monterrey, il repose sur le constat que le financement n'est pas qu'une question de flux financiers et qu'il s'appuie également sur des politiques publiques qui visent à instaurer un environnement plus favorable à l'échelle nationale et internationale. Le Programme réaffirme le principe selon lequel chaque pays est responsable au premier chef de son développement économique et social, tout en engageant la communauté internationale à instaurer un environnement porteur.

20. Le Programme d'action va cependant au-delà du Consensus de Monterrey, en ce qu'il prend pleinement en compte les conditions politiques et réglementaires nécessaires pour réaliser les trois dimensions (économique, sociale et environnementale) du développement durable de manière intégrée. Il tient compte

du caractère universel du Programme de développement pour l'après-2015 et appuie la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Face à l'augmentation et à la diversification des besoins de financement, il offre une vision plus nuancée des avantages et des risques associés aux différents types de financement.

21. Le Programme d'action met en lumière les politiques publiques et les cadres réglementaires propres à encourager l'investissement privé en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable. Il souligne l'importance de l'investissement à long terme et la nécessité pour toutes les sources de financement d'être conformes aux objectifs du développement durable. Il détaille les contributions potentielles des financements publics, en mettant l'accent sur l'importance croissante du rôle des banques de développement nationales, internationales et multilatérales. Il souligne que le développement et la diffusion des technologies ainsi que le renforcement des capacités sont des piliers de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Enfin, il reprend tous les moyens de mise en œuvre définis par le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable.

Initiatives clefs

Un nouveau pacte social pour offrir à tous une protection sociale et des services publics essentiels

22. À l'heure actuelle, plus de 2,4 milliards de personnes n'ont toujours pas accès à l'eau potable et à l'assainissement, 57 millions d'enfants dans le monde ne sont pas scolarisés, et plus de la moitié de la population mondiale ne dispose d'aucune couverture sociale. Dans le cadre du nouveau pacte social, les États s'engagent à mettre en place des systèmes de protection sociale viables sur le plan budgétaire et adaptés aux contextes nationaux, et notamment une protection sociale minimale. Les États sont également encouragés à fixer des objectifs de dépenses adaptés au contexte national en matière d'investissements de qualité dans les services essentiels pour tous, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement. Ils ont accepté, à cette fin, de mobiliser des ressources publiques nationales supplémentaires. De son côté, la communauté internationale s'est engagée à soutenir énergiquement ces efforts.

Une instance mondiale consacrée aux infrastructures pour combler les lacunes dans ce domaine

23. On estime entre 1 et 1,5 billion de dollars le montant annuel nécessaire au financement des infrastructures de base dans les pays en développement. Pour faire face à ce défi, les États Membres ont convenu de créer une instance mondiale consacrée aux infrastructures, qui s'appuierait sur les initiatives existantes tout en permettant de mieux les coordonner. Cette instance encouragera un plus grand nombre de voix à se faire entendre, en particulier celles des pays en développement. Elle sera chargée de recenser et de corriger les lacunes en matière d'infrastructures et de capacités, le but étant qu'aucun pays ni aucun secteur ne soient laissés pour compte et que les engagements pris à l'égard des aspects sociaux et environnementaux du développement durable soient respectés.

Un train de mesure en faveur des pays les moins avancés, pour venir en aide aux pays les plus pauvres

24. Si le montant total de l'aide publique au développement (APD) a augmenté, la part allouée aux pays les moins avancés a diminué de 16 % au cours des dernières années, une tendance que les pays développés s'engagent à inverser dans le cadre du Programme d'action. Les pays développés sont par ailleurs encouragés à porter la part d'aide publique au développement destinée aux pays les plus pauvres du monde à 0,2 % du revenu national, ce que l'Union européenne s'est engagée à faire avant 2030. Les pays ont aussi convenu d'adopter des régimes de promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés ou de renforcer les régimes existants, notamment par le biais d'un appui technique et financier. Les États entendent par ailleurs faire en sorte que la banque de technologies soit opérationnelle d'ici à 2017.

Un mécanisme de facilitation des technologies pour progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable

25. Le Programme d'action repose sur le constat que la fracture technologique observable dans un large éventail de secteurs économiques entrave la progression des pays en développement sur la voie du développement durable. Pour contribuer à faciliter la mise au point, le transfert et la diffusion des technologies utiles à la réalisation des objectifs de développement durable, les États Membres ont décidé de mettre en place un mécanisme de facilitation constitué d'un groupe de travail interinstitutions, d'un forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable et d'une plateforme en ligne.

Une coopération internationale renforcée en matière fiscale pour aider à mobiliser les ressources au niveau national

26. Pour pouvoir mettre en place le nouveau pacte social et financer le développement durable, il est impératif d'augmenter les recettes fiscales. Pour garantir que des ressources suffisantes soient disponibles, il faut à la fois améliorer le fonctionnement des administrations fiscales nationales et renforcer la coopération internationale en matière fiscale. Dans cette optique, les pays s'engagent à intensifier le renforcement des capacités, notamment par l'intermédiaire de l'aide publique au développement. Ils ont également convenus d'appuyer et de renforcer les initiatives internationales qui existent déjà en matière de coopération fiscale, en s'attachant en particulier à accroître la participation des pays en développement. À cet égard, les États Membres ont accepté de renforcer les moyens dont dispose le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale de l'ONU.

Une prise en compte systématique de l'autonomisation des femmes dans le financement du développement

27. S'il est vrai que beaucoup de progrès ont été accomplis, ces dix dernières années, sur la voie de l'égalité des sexes, notamment en ce qui concerne le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire et l'accès aux soins de santé pour les femmes et les filles, il reste encore beaucoup à faire. Les écarts de salaire à emploi égal restent considérables, les femmes demeurent sous-représentées dans l'administration et les violences faites aux femmes surviennent encore à une

fréquence intolérable. Le Programme d'action tient compte de la problématique hommes-femmes dans tous ses chapitres. Il souligne que l'autonomisation des femmes peut contribuer dans une large mesure au développement économique pour tous. Il engage en ce sens les pays à entreprendre des réformes législatives et administratives pour donner aux femmes des droits égaux à ceux des hommes, et promeut, entre autres mesures, une budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes.

28. Le Programme d'action aborde d'autres questions transversales, notamment : l'intensification des efforts visant à éliminer la faim et la malnutrition; la promotion d'une industrialisation durable et inclusive, du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous, et de sociétés pacifiques et inclusives; la protection des écosystèmes. Il a vocation à s'appuyer sur un large éventail de modes de financement et de technologies, et sur diverses combinaisons des deux, et à tirer parti de nouveaux domaines prometteurs de la coopération internationale pour promouvoir la réalisation du programme pour le développement durable d'ici à 2030, et notamment des objectifs de développement durable. Il met en avant une série d'initiatives de grande ampleur, dont on trouvera le détail dans les chapitres suivants.

Résumé des domaines d'intervention

29. Les accords et les recommandations de politique générale du Programme d'action sont répartis en sept grands domaines d'intervention : i) ressources publiques intérieures; ii) entreprise privée et finances intérieures et internationales; iii) coopération internationale pour le développement; iv) commerce international, moteur du développement; v) dette et viabilité de la dette; vi) règlement des problèmes systémiques; vii) science, technologie, innovation et renforcement des capacités. Le dernier chapitre du document est consacré aux données, au contrôle et au suivi.

Ressources publiques intérieures

30. Dans tous les pays, les politiques publiques et la mobilisation et l'utilisation efficace des ressources intérieures sont un aspect essentiel de l'effort de développement durable. Des ressources publiques intérieures supplémentaires appréciables, complétées au besoin par une aide internationale, seront d'importance critique pour le développement durable et pour atteindre les objectifs de développement durable. Les pays s'engagent à améliorer l'équité, la transparence, l'efficacité et l'efficience de leur fiscalité, notamment en élargissant l'assiette fiscale et en renforçant l'administration fiscale. Les signataires du Programme d'action saluent les efforts accomplis par certains pays pour définir les objectifs et les calendriers de l'amélioration des recettes publiques intérieures, et s'engagent à aider les pays en développement qui en ont besoin à atteindre ces objectifs. Les pays s'engagent aussi à renforcer la coopération internationale pour aider à accroître les capacités des pays en développement, notamment en améliorant l'aide publique au développement.

31. Les pays signataires du Programme d'action s'engagent à n'épargner aucun effort pour réduire de façon appréciable les flux financiers illicites d'ici à 2030 en vue de les éliminer complètement, notamment en luttant contre la fraude fiscale et la corruption, en renforçant pour cela la réglementation nationale et en intensifiant

la coopération internationale. Dans le cadre de ces efforts, le Programme invite les institutions internationales compétentes à publier des estimations du volume et de la composition des flux financiers illicites, et invite également la communauté internationale à adopter des pratiques optimales en matière de restitution des actifs volés. Les pays s'engagent par ailleurs à s'efforcer d'éliminer les paradis fiscaux qui incite à transférer à l'étranger des actifs volés et des flux financiers illicites.

32. Les pays ont convenu de renforcer la coopération internationale en matière fiscale, notamment en mettant en place des mécanismes concrets de transparence et de communication de l'information. Les signataires appellent les entreprises à payer les impôts qu'elles doivent aux autorités des pays où a lieu l'activité économique et où la valeur ajoutée est créée. Le Programme d'action appuie les efforts actuellement déployés par le FMI, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et la Banque mondiale et prévoit le renforcement du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale pour garantir une coopération et un dialogue plus larges entre les autorités fiscales nationales.

33. Les pays s'engagent également à optimiser les dépenses dans le respect des objectifs de développement durable, notamment en rationalisant et en éliminant progressivement les subventions inefficaces aux combustibles fossiles, tout en réduisant au minimum les conséquences de cette initiative sur les populations pauvres. Ils s'engagent également à établir des budgets transparents et tenant compte de la problématique hommes-femmes, ainsi que des cadres de passation des marchés publics transparents. Une attention toute particulière est accordée au potentiel des banques de développement en matière de financement des investissements à long terme, en particulier dans les segments du marché du crédit où les banques commerciales ne sont pas vraiment présentes, ou dans ceux pour lesquels il existe d'importants déficits de financement.

Entreprises privées et finances intérieures et internationales

34. Les signataires du Programme d'action invitent les entreprises à appliquer leur créativité et leur volonté d'innovation à la solution des problèmes du développement durable et à devenir partenaires du développement. Ils les encouragent aussi à adopter des modes de fonctionnement qui tiennent compte des effets de leurs activités sur l'environnement, la société et la gouvernance, et notamment à publier des rapports intégrés, ainsi qu'à s'orienter vers des investissements d'impact. Les fondations privées sont particulièrement encouragées à orienter leurs donations vers des investissements d'impact, afin qu'elles bénéficient davantage au développement durable.

35. Les pays ont convenu de faire davantage pour instaurer un environnement plus favorable à l'investissement privé. Ils se sont également engagés à promouvoir des pratiques d'entreprise viables à terme, notamment l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les informations publiées par les entreprises. À cet égard, le Programme d'action invite à harmoniser les diverses normes établies en matière de financement responsable. Il souligne également la nécessité de mettre au point un cadre réglementaire et politique fort visant à établir une meilleure correspondance entre les investissements privés et les objectifs publics.

36. Reconnaissant l'importance de l'inclusion financière, les pays se sont dits prêts à envisager d'en faire un objectif de politique générale dans la réglementation financière. Le Programme d'action prévoit un train de mesures visant à faciliter l'accès aux financements des petites, moyennes et microentreprises, notamment par le biais des banques de développement et d'instruments innovants. Il reconnaît l'importance de l'adoption de réglementations robustes reposant sur l'appréciation du risque dans toutes les activités d'intermédiation financière, mais souligne que certaines mesures d'atténuation des risques peuvent avoir des conséquences imprévues, par exemple celle de compliquer l'accès aux services financiers pour les petites, moyennes et microentreprises. Les pays se sont engagés à faire en sorte que leurs cadres politiques et réglementaires soient propices à la stabilité des marchés financiers et encouragent de façon équilibrée l'ouverture à tous des services financiers. Les pays en développement se sont de leur côté engagés à développer ou à renforcer leurs marchés des obligations à long terme de manière à en faire une source importante de financement du développement, ainsi qu'à réglementer leurs marchés financiers en vue de réduire la volatilité des capitaux et de promouvoir un investissement à long terme conforme aux objectifs de développement durable.

37. Les signataires du Programme d'action se fixent également pour objectif de réduire le coût moyen des transferts de fonds transfrontières à moins de 3 % d'ici à 2030. Les pays se sont par ailleurs engagés à ramener à moins de 5 % les commissions perçues sur les transferts de salaire dans toutes les filières, sans oublier la nécessité d'assurer une couverture adéquate de ces services, en particulier en faveur de ceux qui en ont le plus besoin.

Coopération internationale pour le développement

38. L'ambitieux Programme de développement durable à l'horizon 2030 est notablement exigeant en ce qui concerne les budgets et les moyens publics, ce qui suppose un soutien international plus ample et plus efficace, y compris des financements concessionnels et non concessionnels. À cet égard, les pays développés s'engagent de nouveau à consacrer 0,70 % de leur revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement, dont 0,15 % à 0,20 % aux pays les moins avancés. Ils s'engagent en outre à inverser la tendance à la baisse de l'aide publique au développement consacrée aux pays les moins avancés, et sont encouragés à se fixer comme objectif de porter à au moins 0,20 % du revenu national brut l'aide publique au développement consacrée aux pays les moins avancés, ce que l'UE s'est engagée à faire avant 2030.

39. Le Programme d'action engage les fournisseurs d'aide publique au développement et les acteurs de la coopération Sud-Sud à coopérer de manière encore plus efficace et à partager davantage les connaissances issues de leurs initiatives respectives. Dans ce contexte, les pays ont également décidé de tenir des consultations ouvertes, inclusives et transparentes sur l'utilisation proposée de la notion de « soutien public total au développement durable ». Le texte du Programme évoque la nécessité de prendre en compte les trois dimensions du développement durable dans l'ensemble des flux et de redoubler d'efforts pour accroître la résilience des pays face aux chocs et aux catastrophes naturelles.

40. Le Programme d'action invite également les banques multilatérales de développement à s'adapter au programme de développement durable et à en tenir pleinement compte. Il souligne que les banques de développement doivent faire un

usage optimal de leurs ressources et de leurs bilans, et les encourage à revoir leur rôle, leur portée et leur financement afin de contribuer davantage au programme de développement durable. Les banques de développement sont également invitées à concevoir, en matière de passage des pays d'une catégorie à l'autre, des politiques qui soient séquentielles, progressives et graduelles, et à aider à faire en sorte que les pays aient accès à des financements abordables suffisants après avoir été catégorisés. Les signataires du Programme saluent l'apparition de nouvelles banques de développement et leur contribution au développement, et appellent toutes les banques de développement à créer ou maintenir des systèmes de sauvegarde sociale et environnementale. Ils reconnaissent également le rôle joué par les partenariats multipartites dans le financement de certains secteurs et les encouragent à soutenir les priorités et les stratégies définies par les pays.

Le commerce international, moteur du développement

41. Les signataires du Programme d'action saluent les progrès enregistrés récemment dans le cadre des négociations commerciales multilatérales, en particulier le paquet de Bali adopté à l'issue de la neuvième conférence ministérielle de l'OMC. Ils demandent aux membres de l'OMC de n'épargner aucun effort pour parachever rapidement les négociations du Programme de Doha pour le développement. Ils soulignent l'importance de la cohérence des politiques et de l'intégration régionale, et, à cet égard, engagent les pays à intégrer aux accords de commerce et d'investissement les garanties qui s'imposent, de manière à ne pas empêcher l'adoption de politiques et de lois allant dans le sens de l'intérêt général. Ils s'engagent à étudier les moyens d'élargir le financement des échanges commerciaux afin d'atténuer les contraintes liées à la recherche de moyens de développer les échanges eux-mêmes. Ils invitent le Conseil général de l'OMC à examiner comment leur organisation peut contribuer au développement durable.

42. Le Programme d'action accorde une attention particulière aux politiques mises en place par l'OMC pour encourager l'expansion du commerce dans les pays les moins avancés et les autres pays en développement, et salue en particulier la nouvelle procédure de suivi et d'analyse de l'application de la politique de « traitement spécial et différencié » des pays en développement adoptée par l'organisation. Ses signataires y réaffirment le droit des membres de l'OMC à tirer parti des flexibilités offertes par l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce pour protéger la santé publique, et les membres de l'OMC sont encouragés à accepter, d'ici à la fin de 2015, l'amendement à l'Accord autorisant l'accès amélioré des pays en développement à des médicaments d'un prix abordable. Les États approuvent également l'Initiative Aide pour le commerce et s'efforceront d'attribuer une part croissante des fonds qui y sont alloués aux pays les moins avancés. Ils s'engagent en outre à fournir une assistance technique aux pays en développement sans littoral afin de faciliter leur participation aux négociations commerciales. Les États ont décidé de renforcer l'appui en faveur de diverses initiatives visant à lutter contre le commerce illégal d'espèces sauvages et la pêche et l'exploitation forestière et minière illégales, qui sont un réel problème pour de nombreux pays.

Soutenabilité de la dette

43. Les signataires du Programme d'action prennent acte des progrès accomplis depuis la Conférence de Monterrey concernant la dette et la viabilité de la dette,

mais s'inquiètent également des difficultés que rencontrent toujours certains pays dans ce domaine. Ils reconnaissent que la restructuration de la dette améliore les capacités des pays endettés de parvenir à un développement durable. Comme dans le Consensus de Monterrey, ils reconnaissent que créanciers et débiteurs partagent la responsabilité des crises de la dette, et ils engagent les pays à œuvrer en faveur d'un consensus mondial sur des directives concernant la responsabilité des débiteurs et des créanciers. Ils invitent également les institutions concernées à envisager la création d'un registre central de données incluant des informations sur la restructuration de la dette, qui permettrait d'accroître la publicité des données relatives à la dette.

44. Les signataires du Programme d'action reconnaissent la nécessité de mettre un terme aux activités d'une minorité de créanciers peu coopératifs, détenteurs d'obligations de pays endettés (ce qu'on appelle les fonds vautours), et encouragent les pays à légiférer en ce sens. Les pays s'engagent également à renforcer l'appui international en faveur de la fourniture de services juridiques consultatifs aux pays en développement. Le Programme d'action engage la communauté internationale à apporter un soutien aux pays dont la dette est rendue insoutenable par des chocs ou des catastrophes naturelles. Les pays signataires encouragent la prise en compte de mesures supplémentaires d'allègement de la dette et l'examen de nouveaux instruments financiers limitant les risques et pouvant être utiles aux pays en développement surendettés, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

Règlement des problèmes systémiques

45. Comme le Consensus de Monterey, le Programme d'action souligne qu'il importe de continuer à améliorer la gouvernance économique mondiale et à renforcer le rôle de premier plan de l'ONU dans la promotion du développement. Le Consensus insistait également sur l'importance de la cohérence et de la compatibilité des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux à l'appui du développement. Le Programme d'action tient compte de l'élargissement du programme de développement pour l'après-2015, qui englobe désormais la cohérence des politiques relevant des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Il tient aussi compte des migrations internationales en réaffirmant les droits des travailleurs migrants.

46. À l'instar du Consensus de Monterrey, le Programme d'action insiste sur l'importance de la stabilité financière internationale et de la coopération internationales face à l'instabilité excessive des prix, ce qui témoigne de l'inquiétude suscitée dans les pays par les risques systémiques issus des vides réglementaires et de la mauvaise harmonisation des incitations dans le secteur financier. Les pays ont convenu de s'attaquer aux risques systémiques liés au système bancaire parallèle et aux institutions financières trop importantes pour faire faillite. Ils ont également promis d'adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés des denrées alimentaires. Ils sont également déterminés à réduire la prise en compte automatique des notations financières attribuées par les agences de notation, y compris dans les règles prudentielles du secteur bancaire. À ces fins, ils s'engagent à adopter des mesures tendant à améliorer la qualité des notations, en favorisant notamment une concurrence accrue, et d'autres mesures visant à éviter les conflits d'intérêts et à accroître la transparence.

47. Les signataires du Programme d'action considèrent qu'il est nécessaire de renforcer le filet de sécurité financier international permanent, reposant sur un FMI fort et sur l'amélioration du dialogue et de la coopération avec les initiatives financières régionales. Les États Membres attendent avec intérêt l'examen des droits de tirage spéciaux auquel le FMI procédera cette année. Les signataires du Programme d'action appellent le FMI à fournir, conformément à son mandat, un appui financier suffisant aux pays en développement en quête d'un développement durable et à les aider à gérer les pressions exercées sur leur balance des paiements.

48. Les signataires du Programme d'action appellent à ce que les pays en développement soient mieux entendus et mieux représentés au sein des instances normatives et décisionnelles internationales, notamment le FMI, la Banque mondiale et autres organes normatifs financiers. En outre, en tant qu'actionnaires des principales institutions financières internationales, les États Membres s'engagent à en sélectionner les dirigeants via des procédures ouvertes et transparentes qui promeuvent le mérite et l'égalité entre les sexes, et à renforcer la diversité de leur personnel. Enfin, les signataires du Programme d'action soulignent qu'il est important de veiller à la cohérence entre les règles, les normes et les accords internationaux, et entre ceux-ci et les progrès accomplis pour réaliser les objectifs de développement durable, et encouragent les institutions de financement du développement à aligner leurs pratiques de fonctionnement sur le programme de développement pour l'après-2015.

Science, technologie, innovation et renforcement des capacités

49. Allant beaucoup plus loin que le Consensus de Monterrey, le Programme d'action d'Addis-Abeba consacre un chapitre à la science, la technologie et l'innovation, ainsi qu'au renforcement des capacités. Il met en lumière le rôle moteur que jouent les politiques et finances publiques en matière d'innovation et invite les pays à envisager de mettre en place des fonds d'innovation diversifiés. Il est axé sur le renforcement des capacités, notamment en ce qui concerne la mobilisation des ressources intérieures, l'aide internationale au développement des marchés financiers locaux, les partenariats entre secteur public et secteur privé, les i

50. Le Programme d'action prévoit l'établissement d'un mécanisme de facilitation des technologies composé de trois éléments : i) un groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, qui collaborera avec des représentants de la société civile, du secteur privé et du milieu scientifique en vue de promouvoir la coordination, la cohérence et la coopération dans le cadre des initiatives ayant trait aux technologies; ii) une plateforme en ligne qui permettra de recenser l'ensemble des initiatives, mécanismes et programmes portant sur la science, la technologie et l'innovation et de diffuser des informations à ce sujet; iii) un forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable. Le forum favorisera les échanges et les rencontres entre les parties prenantes et facilitera le développement, le transfert et la diffusion de technologies susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable.

51. Compte tenu des recommandations du Groupe de haut niveau chargé de donner des conseils sur l'organisation et le fonctionnement de la Banque de technologies qu'il est proposé de créer spécialement pour les pays les moins

avancés, les gouvernements s'efforceront de mettre en service la Banque des technologies d'ici à 2017. Ils s'emploieront également à promouvoir les synergies entre la Banque et le mécanisme de facilitation.

Données, contrôle et suivi

52. Le dernier chapitre du Programme d'action porte sur la manière dont la communauté internationale devrait contrôler l'application des mesures qu'il a été convenu de prendre. Il met l'accent sur l'importance de disposer de données ventilées de qualité pour l'élaboration des politiques et le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action et du programme de développement pour l'après-2015, et donne un degré de priorité élevé au renforcement des capacités dans ce domaine. Aux termes du Programme, le système des Nations Unies est également prié, en consultation avec les institutions financières internationales, d'établir des mesures transparentes d'évaluation des progrès accomplis en matière de développement durable qui aillent au-delà du revenu par habitant.

53. Afin d'assurer un suivi adéquat, le Programme d'action prévoit la tenue d'un forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, dont la participation, au niveau intergouvernemental, sera universelle. Les conclusions et recommandations qui seront arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'issue de ce forum seront intégrées au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 au cours du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Les délibérations du Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social seront prises en considération. Les pays ont également décidé que le Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement se tiendrait immédiatement avant ou après le Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé tous les quatre ans sous les auspices de l'Assemblée générale. En outre, un groupe de réflexion interinstitutions rendra compte annuellement des progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions touchant au financement du développement et des moyens de mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Tous ces efforts tendent à ce qu'aucun pays ne soit laissé pour compte.

IV. Un partenariat mondial en faveur du développement durable redynamisé

54. Le Programme d'action donne également des orientations concernant les mesures pouvant être prises par les pouvoirs publics, organisations internationales, entreprises, ainsi que par la société civile et les donateurs. Outre ce qui a été convenu dans le document final, plus de 65 initiatives et annonces concrètes ont été lancées et faites pendant la Conférence. Eu égard à la nature intergouvernementale de la Conférence, plus de la moitié des engagements ont été pris par des gouvernements, mais des annonces ont aussi été faites par divers autres acteurs (organisations internationales, entreprises, société civile et donateurs) aux niveaux national, régional et mondial.

55. Parmi la grande diversité des questions visées par les engagements et initiatives, cinq grands domaines se dégagent : i) la mobilisation des ressources intérieures; ii) les infrastructures et le financement des petites, moyennes et

microentreprises; iii) les besoins sociaux; iv) les enjeux environnementaux; v) les données. De nombreuses nouvelles initiatives étaient axées sur le renforcement des capacités et plusieurs prévoyaient l'engagement de ressources supplémentaires. Les annonces faites complètent les décisions prises récemment de créer de nouvelles banques multilatérales de développement et de nouveaux fonds, axés principalement sur les infrastructures. Certaines des principales initiatives sont exposées ci-après. La liste complète des engagements et initiatives volontaires est disponible sur le site Web de la Conférence⁶.

56. Compte tenu du caractère essentiel de la mobilisation des ressources intérieures, quatre grandes initiatives ont été lancées dans le domaine de la coopération fiscale internationale : l'Initiative fiscale d'Addis-Abeba; Inspecteurs des impôts sans frontières; une initiative fiscale conjointe du FMI et de la Banque mondiale; un nouveau réseau régional d'administrateurs fiscaux dans la région de l'Asie et du Pacifique.

57. Dans le cadre de l'Initiative fiscale d'Addis-Abeba, plus de 30 pays et organisations internationales se sont associés aux fins de mieux mobiliser et d'optimiser les ressources intérieures, ainsi que d'améliorer l'équité, la transparence, l'efficacité et l'efficience des régimes fiscaux. L'ensemble des activités de coopération technique menées par les pays donateurs dans les domaines de la mobilisation des ressources intérieures et de la fiscalité devrait doubler d'ici à 2020, alors que les pays partenaires se sont à nouveau engagés à renforcer la mobilisation des ressources intérieures. Le projet Inspecteurs des impôts sans frontières, une initiative conjointe de l'OCDE et du PNUD, permettra de fournir une aide ciblée en matière de contrôle fiscal à des pays en développement du monde entier. Des spécialistes du contrôle fiscal travailleront aux côtés de responsables locaux de l'administration fiscale de pays en développement pour les aider à renforcer les capacités en matière de contrôle fiscal, notamment en ce qui concerne les questions fiscales internationales.

58. L'initiative conjointe du FMI et de la Banque mondiale a deux objectifs : renforcer le dialogue avec les pays en développement sur les questions fiscales internationales en vue de les aider à se faire davantage entendre dans les débats internationaux sur la réglementation et la coopération fiscales, et élaborer des outils de diagnostic plus efficaces qui permettent d'aider les pays membres à évaluer et consolider leurs politiques fiscales. En s'appuyant sur d'autres forums régionaux ayant permis un échange fructueux de données d'expérience et de connaissances, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a proposé de créer un nouvel organe fiscal dans la région, à savoir un groupe d'experts fiscaux chargés de favoriser les actions régionales visant à relever le faible coefficient de pression fiscale.

59. Plusieurs initiatives ayant trait au financement des infrastructures et des petites, moyennes et microentreprises ont été annoncées, notamment par des banques de développement. La Banque mondiale et cinq banques régionales de développement se sont collectivement engagées à porter à plus de 400 milliards de dollars leurs contributions au financement du développement durable au cours des trois prochaines années, ce qui s'inscrit dans le cadre de leurs efforts visant à optimiser leurs ressources. Le Gouvernement japonais a promis d'accorder à des

⁶ Voir www.un.org/esa/ffd/ffd3.

pays d'Asie des fonds supplémentaires d'un montant total de 110 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années en vue de financer des infrastructures innovantes, dont une partie par l'intermédiaire de la Banque asiatique de développement. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a annoncé qu'il injecterait 735 millions de livres sterling (1,14 milliard de dollars) au cours des trois prochaines années dans son institution publique de financement du développement, la Commonwealth Development Corporation, pour lui permettre d'apporter un plus grand appui aux pays en développement.

60. Le Premier Ministre italien a annoncé la création d'une nouvelle institution nationale de financement du développement, qui partagerait les locaux de la banque nationale italienne de développement Cassa Depositi e Prestiti. Le Canada a annoncé qu'il allait mettre en place un programme de financement du développement en faveur des pays à faible revenu et des pays à revenu intermédiaire. En sa qualité de président de l'Initiative de refonte du financement du développement, le Canada a également lancé, en collaboration avec le Forum économique mondial, Dalberg Global Development Advisors et Global Development Incubator, une nouvelle plateforme en ligne, baptisée « Convergence », qui permettra de partager des connaissances, de nouer des contacts et d'établir des partenariats financiers mixtes. En outre, un groupe de banques de développement, réuni par l'International Development Finance Club, a annoncé que ses membres déboursaient environ 440 milliards de dollars par an pour financer divers projets dans des secteurs stratégiques, les banques nationales de développement étant considérées comme jouant un rôle de plus en plus important dans le financement des objectifs de développement durable.

61. Ces annonces viennent s'ajouter aux récentes initiatives visant à créer de nouvelles banques de développement. Au cours du mois ayant précédé la Conférence, la Banque asiatique d'investissement pour l'infrastructure a été instituée. Juste après la Conférence, la Nouvelle Banque de développement a été officiellement inaugurée par le Brésil, la Fédération de Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud (pays du groupe BRICS). Le capital-actions de chacune de ces institutions devrait s'élever à 100 milliards de dollars. Pendant les mois ayant précédé la Conférence, la Chine a en outre établi un fonds de 40 milliards de dollars pour l'infrastructure de la Route de la Soie.

62. Un nouveau partenariat, le Partenariat d'investissement en faveur du développement durable, a également été instauré à Addis-Abeba. Ce partenariat vise à mobiliser des fonds privés à hauteur de 100 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années pour financer des projets d'infrastructure et à améliorer les mécanismes d'atténuation des risques afin de réduire les risques politiques, les risques liés aux réglementations, les risques d'insolvabilité, les risques de change et les risques d'illiquidité. Le partenariat a été établi par Citigroup, Deutsche Bank, East Capital, Standard Chartered Bank, Storebrand et Sumitomo Mitsui Banking Corporation.

63. Dans le cadre de l'initiative Énergie durable pour tous, un rapport, déterminant les investissements annuels supplémentaires en faveur de l'énergie durable qui pourraient être mobilisés, a été publié. Ce rapport sur l'accroissement des investissements destinés à financer l'énergie durable, établi par le Comité des finances du Conseil consultatif de l'initiative, décrit les moyens concrets d'accroître potentiellement le montant des investissements essentiels du secteur privé d'environ

120 milliards de dollars d'ici à 2020 grâce à des structures de financement novatrices. Il présente également des recommandations sur la manière d'améliorer le vivier de projets, en particulier dans les pays en développement.

64. Avant la Conférence, la Banque africaine de développement, le Groupe de la Banque mondiale et le Gouvernement suédois se sont engagés collectivement à verser une contribution supplémentaire de 9 milliards de dollars en faveur du programme Power Africa. À Addis-Abeba, l'Union européenne et Power Africa ont annoncé un nouveau partenariat, dans le cadre duquel l'Union européenne s'est engagée à consacrer plus de 2,8 milliards de dollars au financement d'activités liées à l'énergie durable dans toute l'Afrique subsaharienne. Ces fonds devraient attirer des investissements supplémentaires du secteur privé. Power Africa, dont l'enveloppe initiale était de 7 milliards de dollars, a obtenu des engagements de plus de 20 milliards de dollars auprès du secteur privé.

65. De nouveaux partenariats de financement ont également été créés pour remédier à des problèmes de santé et de nutrition. Le Mécanisme mondial de financement de l'initiative Toutes les femmes, tous les enfants a été mis en place. Des financements privés et publics aux niveaux national et international d'un montant de quelque 12 milliards de dollars ont déjà été recueillis dans le cadre de plans d'investissement quinquennaux mis en place à l'échelle nationale pour la santé des femmes, des enfants et des adolescents dans les quatre pays où le Mécanisme sera mis en œuvre en premier : l'Éthiopie, le Kenya, la République démocratique du Congo et la République-Unie de Tanzanie. La Fondation Bill et Melinda Gates, le Canada, les États-Unis d'Amérique et le Japon ont annoncé de nouvelles contributions d'un montant total de 214 millions de dollars en faveur du Mécanisme. Ces fonds viennent s'ajouter aux contributions déjà annoncées par le Canada et la Norvège d'un montant total de 800 millions de dollars.

66. La Banque islamique de développement et la Fondation Bill et Melinda Gates ont lancé un nouveau projet, le Fonds Lives & Livelihoods qui vise à éradiquer la pauvreté et les maladies dans les pays membres de la Banque islamique de développement. Par l'intermédiaire de ce projet novateur, la Banque islamique de développement, la Fondation Bill et Melinda Gates et d'autres donateurs soutiendront des programmes de lutte contre la pauvreté axés sur les soins de santé primaires, le contrôle des maladies, les petites exploitations agricoles et les infrastructures rurales de base, équivalant à un montant de 2,5 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. En outre, six pays africains ont annoncé la mise en place d'UNITLIFE, premier système de microprélèvement sur les revenus des industries extractives destiné à financer des campagnes de nutrition en faveur des enfants.

67. Plusieurs pays ont réaffirmé ou réévalué leurs engagements en faveur de l'aide publique au développement. L'Union européenne s'est expressément engagée à atteindre l'objectif fixé par l'ONU, à savoir de consacrer 0,70 % du revenu national brut de ses membres à l'aide publique au développement dans les délais impartis dans le programme de développement pour l'après-2015, notamment à allouer à court terme 0,15 % à 0,20 % du revenu national brut de ses membres à l'aide publique au développement dans les pays les moins avancés, et 0,20 % d'ici à 2030. Les cinq pays ayant déjà affecté plus de 0,70 de leur revenu national brut à l'aide publique au développement (Danemark, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni et Suède) se sont tous engagés à continuer d'y consacrer une part équivalente. La

Belgique s'est engagée à allouer aux pays les moins avancés 50 % de son aide publique au développement. Les États-Unis se sont engagés à poursuivre leurs efforts en vue d'affecter 50 % de son aide publique au développement aux pays les moins avancés ou à des États fragiles ou touchés par les conflits. L'Allemagne s'est quant à elle engagée à doubler sa contribution au Fonds vert pour le climat.

68. Des gouvernements, entreprises, organisations de la société civile et organisations internationales se sont également engagés à combler les lacunes en matière de production, d'accessibilité et d'utilisation des données et ont notamment annoncé leur intention d'instaurer un Partenariat mondial pour les données du développement durable en septembre 2015. Il a été convenu d'étudier rapidement les options concernant la structure du partenariat mondial et les États-Unis et la Fondation William and Flora Hewlett ont accepté d'allouer les fonds nécessaires pour amorcer le financement du secrétariat du partenariat.

69. Pour redynamiser le partenariat mondial en faveur du développement durable, il faudra prendre des mesures supplémentaires en se fondant sur le Programme d'action d'Addis-Abeba et sur les annonces faites pendant la Conférence. Le cadre de financement présenté plus haut servira de fondement à ces mesures et orientera la coopération au service du développement, ainsi que la gouvernance économique et financière internationale. Si toutes les politiques sont cohérentes avec les objectifs, cibles et engagements internationaux, un partenariat mondial redynamisé pourra réellement voir le jour.

V. Contributions de parties prenantes non étatiques

Forum mondial des organisations de la société civile

70. Plus de 600 représentants d'organisations et réseaux de la société civile du monde entier se sont réunis pendant deux jours dans le cadre du Forum mondial des organisations de la société civile organisé par le Groupe d'Addis-Abeba pour la coordination des activités des organisations de la société civile. Les participants ont adopté la Déclaration du Forum des organisations de la société civile sur le financement du développement⁷, qui expose les vues de la société civile sur un grand nombre de questions relatives au programme de financement du développement et sur les moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable.

71. Aux termes de la Déclaration, la Conférence d'Addis-Abeba, première des trois grandes réunions au sommet sur le développement durable devant se tenir en 2015, a été l'occasion de jeter les fondements d'un programme ambitieux et novateur permettant de s'attaquer aux injustices structurelles du système économique mondial actuel et de veiller à ce que le financement du développement soit axé sur l'être humain et respectueux de l'environnement. Les organisations de la société civile et les mouvements sociaux ont manifesté un fort attachement à un financement du développement qui réponde aux besoins essentiels de la population tout en préservant la planète pour les générations futures. La Déclaration énonce que les principes d'une appropriation et d'une direction démocratiques sont au cœur du cadre de financement. Elle dispose également qu'un environnement favorable à

⁷ Le texte de la Déclaration peut être consulté à l'adresse <https://csoforffd.wordpress.com/cso-forum/addis-ababa-cso-ffd-forum-declaration>.

la société civile est essentiel et que le principe de responsabilité commune mais différenciée est indispensable pour que le programme de financement du développement soit politiquement légitime et ait les effets voulus.

72. Les organisations de la société civile se sont inquiétées de ce que le texte issu de la Conférence d'Addis-Abeba ne soit pas suffisant pour parvenir au développement durable et ne puisse pas servir de moyen opérationnel pour la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Toutefois, elles ont réaffirmé leur intention de continuer à collaborer avec tous les pays, institutions et autorités infranationales pour que le financement soit conforme à une telle approche du développement. À cette fin, elles ont convenu de renforcer le réseau des organisations de la société civile participant au processus d'examen du financement du développement aux niveaux mondial, régional et national. Elles se sont également félicitées que la société civile ait pu participer aux préparatifs de la Conférence.

73. À la clôture de la Conférence, les organisations de la société civile ont formulé une réponse⁸ au document final, dans laquelle elles ont de nouveau exprimé leurs inquiétudes, mais ont aussi réaffirmé leur volonté de continuer à porter les aspirations à des cadres économiques, monétaires et financiers conformes aux impératifs des droits de l'homme et aux valeurs d'humanité et de solidarité. Elles se sont engagées à continuer de promouvoir la vision d'une économie au service de la population et de la planète, d'œuvrer en faveur de la démocratisation de la gouvernance économique et de la réaffirmation du rôle central joué par l'ONU à cet égard. Elles ont noté que la mise en place d'un forum intergouvernemental et universel sur le financement du développement fournirait l'espace politique nécessaire pour faire avancer le programme normatif mondial dans cette direction.

Forum sur le commerce international

74. Le Forum sur le commerce international a permis d'examiner, du point de vue du secteur privé, les enjeux et solutions de la coopération au service du développement. Le Forum a été organisé par le Comité directeur du secteur privé pour le financement du développement et animé par la Chambre de commerce internationale, en collaboration avec la Société financière internationale, la Fondation pour les Nations Unies, le Pacte mondial des Nations Unies et le Forum économique mondial.

75. Les participants, représentant l'ensemble du milieu du développement mondial, ont reconnu qu'il était urgent d'approfondir la coopération et le dialogue stratégique avec le secteur privé afin de renforcer sa contribution aux solutions de développement durable dans le monde. Ils ont convenu que, pour parvenir à une croissance plus inclusive et durable, tous les pays devaient être intégrés dans les marchés mondiaux des biens et services et tirer profit des marchés de capitaux mondiaux. Il a également été noté que le secteur privé était essentiel à cette intégration. Pour exploiter leur potentiel, les entreprises ont besoin d'un environnement (économique, juridique, réglementaire) propice et d'incitations appropriées prévues par les politiques publiques. Notant qu'un modèle unique ne pouvait être adapté à tous les pays, les participants ont indiqué que les pays devaient

⁸ Le texte de la réponse peut être consulté à l'adresse <https://csoforffd.files.wordpress.com/2015/07/cso-response-to-ffd-addis-ababa-action-agenda-16-july-2015.pdf>.

se montrer stratégiques en créant des conditions favorables à l'accroissement de la productivité.

76. Les participants ont en outre souligné que la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 passerait par la création de nouveaux partenariats mobilisant les compétences du secteur privé en vue de stimuler la croissance économique, de créer des emplois et de réduire la pauvreté. De nombreuses entreprises ont déjà compris que le financement de solutions au service du consommateur, de la société et de l'environnement offrait des possibilités d'investissements intelligents.

77. La diversité du secteur privé, qui va des microentreprises aux multinationales en passant par les coopératives, était propice à une créativité et à une innovation de nature à contribuer à résoudre les problèmes de développement durable. Fait plus important, les entreprises entendent poursuivre leur collaboration avec les gouvernements et autres parties prenantes afin de faire en sorte que les activités économiques soient menées de manière responsable, durable et socialement inclusive. De nouvelles initiatives de financement de projets de développement par le secteur privé ont été annoncées à cet égard.
